Département Pyrénées Atlantiques Commune de Boucau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2017



Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 20 Votants : 28 Pour : Contre :

Abstentions:

Objet : Motion relative à la décision gouvernementale de réduction du nombre de contrats aidés **MOTION**

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2017

Membres présents: F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration: UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.ELGART (pouvoir à L.DARRIBEROUGE) M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), G.MOSCHETTI (pouvoir à S.PUYO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Absente: N.DAUGA

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire rappelle que le Gouvernement a fait l'annonce, en plein été, de geler les signatures et renouvellement des Contrats d'Aide à l'Emploi (CAE) et des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) au prétexte qu'ils sont trop coûteux pour les finances publiques et peu efficaces dans la lutte contre le chômage.

Ces contrats à destination des moins de 26 ans et des demandeurs d'emploi sont financés entre 65 et 75 % par l'État. Ils permettent cependant aux collectivités locales de pourvoir des postes dans les fonctions périscolaires, dans le domaine social ou encore dans la dépendance.

Si les contrats aidés ne sont pas l'idéal pour une pleine insertion dans le milieu du travail, ils peuvent néanmoins être un tremplin pour l'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées.

Il est à noter que sur les 459 000 contrats aidés, 259 000 seront supprimés d'ici deux ans, 139 000 d'ici le 31 décembre et 120 000 en 2018.

En quelques semaines des milliers de salariés en contrats aidés se retrouvent privés d'emploi.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne Le et de sa publication le Cette décision est un véritable coup dur pour toutes les collectivités qui bénéficient aujourd'hui de ces contrats et elle constitue un vrai risque de fragilisation des services publics offerts à la population.

De plus, l'importance de ces contrats aidés pour les associations n'est plus à prouver et cette décision va engendrer inévitablement des conséquences sur leurs capacités à répondre à leurs missions.

Monsieur le Maire rappelle que le contexte budgétaire actuel des collectivités est incompatible avec de nouvelles dépenses pour pallier à ces restrictions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **exprime** sa totale opposition à la décision brutale de réduction drastique des contrats aidés par le Gouvernement, décision qui va fragiliser nos services publics et placer plusieurs milliers de familles dans la précarité,
- . demande au Gouvernement de revenir sur sa décision de réduire le nombre de contrats aidés.

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 7 novembre 2017 Le Maire,



- Par publication ou notification le 09/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/11/2017